



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 décembre 2024

PAC 2024 : versement du solde des aides directes et de l'ICHN à partir du mercredi 4 décembre

Le versement du solde des aides de la Politique agricole commune 2024 arrive sur les comptes des agriculteurs depuis le 4 décembre. Il concerne les aides découplées (aide de base au revenu, aide redistributive complémentaire au revenu, écorégime et aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs), une partie des aides couplées animales (aides ovines et caprines, aide aux petits ruminants en Corse), ainsi que l'ICHN.

Le solde de la prime aux petits ruminants dans les DOM et les avances de l'aide au développement et au maintien de cheptel allaitant (ADMCA), de la prime à l'abattage des bovins (PAB), ainsi que des aides Mayotte (aide de base et majorations) sont également versés.

Les versements du solde représentent un montant total de plus de 2 milliards d'euros. Compte-tenu des avances déjà versées depuis mi-octobre, ces paiements, effectués à partir du 4 décembre, portent le montant total versé aux exploitants agricoles à 7,02 milliards d'euros au titre de la campagne PAC 2024 ; ils concernent plus de 99 % des bénéficiaires.

Dans le détail, ces bénéficiaires sont les suivants :

- 261 881 agriculteurs qui bénéficient au total de 3,69 milliards d'euros au titre de l'aide de base et redistributive ;
- 27 882 exploitations qui bénéficient au total de 123,2 millions d'euros perçus au titre de l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs ;
- 246 892 agriculteurs qui bénéficient au total de 1,64 milliard d'euros au titre de l'écorégime ;

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

- 22 005 agriculteurs qui bénéficient au total de 108 millions d'euros au titre des aides ovines, de l'aide caprine et de l'aide aux petits ruminants en Corse ;
- concernant l'indemnité compensatoire d'handicap naturel (ICHN), 85 451 agriculteurs bénéficient d'un montant total de plus de 1 milliard d'euros.

Des versements complémentaires interviendront courant décembre.

Les prochains versements, en particulier le solde de l'aide bovine et les aides couplées végétales, s'étaleront sur le 1^{er} trimestre 2025, comme chaque année.

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt :

« Je me félicite que plus de 99 % des agricultrices et agriculteurs aient à ce jour reçu des paiements de la PAC, dont 7 milliards d'euros ont ainsi déjà été versés. J'ai conscience de l'importance de ces aides pour conforter nos exploitations et donc notre souveraineté alimentaire et le dynamisme de nos territoires ruraux. Je remercie les agents du ministère, tout particulièrement dans les directions départementales, et ceux de l'Agence de Services et de Paiement, qui ont permis, par leur mobilisation, d'obtenir ces résultats. Comme je l'ai annoncé, je rappelle qu'à compter du 16 octobre 2025, les acomptes des aides PAC seront versés à tous les agriculteurs, y compris à ceux qui sont sélectionnés pour un contrôle »